

Formulaire de demande ou de renouvellement de l'agrément d'un module de formation initiale/continue

1. Informations générales

- i. Organisateur de la formation :
- ii. Intitulé de la formation :
- iii. Type de phytolice concernée¹ : P1 - P2 - P3 - NP
- iv. Public-cible :
- v. Année :
- vi. Formateurs:

Nom	N° de phytolice*

*Les experts qui interviennent dans le cadre de formations initiales et continues sur des thématiques spécifiques qui ne sont pas liées aux produits phytopharmaceutiques ne doivent pas nécessairement disposer d'une phytolice.

2. Objectifs de la formation

Quelles sont les compétences que la formation va développer ?

¹ Entourer la ou les mentions utiles

3. Thèmes de formation phytolice

Thème principal	Sous-thème	X	heures
Législation	Utilisation des PPP		
	Législation environnementale: zones tampons, ...		
	Stockage des PPP et déchets		
	Phytolice		
	Espaces publiques et publics vulnérables		
	Risques encourus et conséquences agronomiques ou environnementales en cas de non-respect de la législation (produits non agréés, non-respect des doses, ...)		
Risque pour la santé, protection de l'opérateur et premier secours			
Bonnes pratiques phytosanitaires pour limiter les risques sur l'environnement			
Stockage des PPP (aspects techniques et pratiques)			
Utilisation des PPP	Matériel de pulvérisation et entretien		
	Lecture de l'étiquette		
	Préparation de la bouille et pulvérisation		
	Phytoweb		
Opérations consécutives à l'utilisation des PPP : nettoyage du matériel et élimination des déchets (emballages, restes de bouillie, effluent ...)			
Agriculture de précision			
Agriculture biologique			
Causes des dégâts aux végétaux, identification des ravageurs et des adventices			
Lutte intégrée	Bonnes pratiques culturales		
	Lutte biologique		
	Autres alternatives aux PPP chimiques (thermiques, mécaniques,...)		
	Avertissements, diagnostics, seuils d'intervention		
	Choix du traitement et application pratique des moyens de lutte en tenant compte des risques pour la santé et l'environnement		
Communication	Communication envers les publics cibles (particuliers, riverains, agents de villes et communes, agriculteurs, etc.)		
	Communication sur les lieux de vente de PPP à usage pro		
	Communication sur les lieux de vente de PPP à usage non-pro		

4. Description générale du module de formation en français (programme complet en annexe de ce formulaire)

5. Durée totale de la formation en heures :

6. Prix de la formation (en EUR/personne) :

7. Subventionnement :

La formation est-elle subventionnée par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par un organisme d'intérêt public régi par la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public ? OUI / NON (biffer la mention inutile)

Cadre réservé à l'Administration

Module de formation accepté / refusé (biffer la mention inutile)

Date de validité de l'agrément : du au

Date et signature :

Visa CIAE :

Brieuc QUEVY,
Directeur général



CONTACT - SPW

Département de l'Environnement et de l'Eau
Cellule d'Intégration Agriculture &
Environnement
Avenue Prince de Liège, 15
B - 5100 Jambes
Fax : 081 33 63 22

VOTRE GESTIONNAIRE

Denis Godeaux
Tél. : 081 33 63 89
denis.godeaux@spw.wallonie.be